

FPMA 13 juin 2018 : déclaration SNES-FSU

La tenue de la FPMA revêt toujours un caractère solennel car les questions qui y sont discutées ont un impact très fort sur la vie des personnels et sur les conditions de la rentrée dans les établissements. Cette solennité est encore accrue aujourd'hui car des attaques majeures sont portées pouvant conduire à la remise en cause pure et simple des FPMA et peut-être tenons nous aujourd'hui la dernière ou l'une des dernières FPMA.

Nous ne reviendrons pas sur toutes les conséquences de la possible disparition de l'académie de Limoges mais concernant le mouvement des personnels, nos interrogations sont entières : quel périmètre de gestion des personnels impliquerait la suppression de notre académie ? Irions-nous vers un mouvement intra couvrant une zone allant de Bayonne à Aubusson ? Assurément les personnels comme les établissements auraient beaucoup à perdre d'un tel périmètre. Irions-nous vers une régionalisation de l'Education qui conduirait tout droit à une explosion des inégalités sur le territoire dans l'accès des jeunes au service public d'Education et aux qualifications ?

D'autre part, l'existence même d'une FPMA consultée sur le projet de mouvement des personnels est elle aussi remise en cause par le projet gouvernemental de suppression du paritarisme afin de faciliter « une déconcentration managériale de la Fonction Publique ». Car il ne s'agit pas de « rénover » le dialogue social mais de le rendre impossible, il ne s'agit pas de mieux accompagner les agents dans leur carrière mais de les soumettre aux injonctions managériales et à l'arbitraire, de casser les cadres collectifs qui sont pourtant des gages de l'efficacité des Services Publics. Le gouvernement envisage de limiter fortement les compétences des représentants des personnels dans les Commissions Administratives Paritaires en prévoyant de ne plus les consulter sur les projets de mouvement des personnels, l'établissement des listes d'aptitude, des tableaux d'avancement et certaines sanctions disciplinaires. De telles orientations constitueraient une véritable rupture par rapport à la situation actuelle caractérisée par un travail important des élus pour garantir l'égalité de traitement et proposer des améliorations au bénéfice de tous les collègues. Ainsi les propositions que nous avons faites vont conduire aujourd'hui à améliorer la situation de 16 enseignants qui obtiendront une

affectation alors que le projet de mouvement ne le prévoyait pas et de 17 autres qui auront une affectation dans un meilleur rang de vœu par rapport au projet initial. Nos élus ont travaillé en amont en vérifiant toutes les situations et en proposant des améliorations aux personnels de la DIPER. Nous les remercions tout particulièrement pour la qualité des échanges que nous avons pu avoir et pour la qualité de leur travail dans une période que nous savons très difficile pour eux. C'est toujours le cas en cette période de l'année mais c'est encore renforcé cette année du fait des menaces qui planent sur l'avenir des personnels du rectorat et de l'avenir de l'académie de Limoges.

Remettre en cause le paritarisme comme le fait le gouvernement s'inscrit aussi dans la remise en cause plus globale de la Fonction Publique dans ses fondements mêmes et de l'ensemble des Services Publics. Le gouvernement prépare des régressions majeures : renforcement de l'individualisation des rémunérations en promouvant le « mérite », recours assoupli aux contractuels, mobilité contrainte suite à des fermetures de postes ou de services, suppression de 120 000 postes sur l'ensemble du quinquennat. Dans le Service Public d'Education et particulièrement dans le second degré, on perçoit les cohérences entre les réformes en cours dans notre secteur et les projets d'ensemble de remise en cause de la Fonction Publique et des Services Publics. La baisse des horaires d'enseignement permise par les réformes du collège et du lycée s'inscrit dans l'objectif de suppressions d'emplois. La mise en place de la loi ORE pour l'accès au supérieur s'inscrit elle aussi dans une logique de réduction des coûts et de limitation des droits de jeunes à la poursuite d'études en instaurant la possibilité de fait d'une sélection. La disparition des CIO revient également à abandonner une mission relevant du Service Public de l'orientation et à l'externaliser vers le privé. Quant au projet de modification du schéma de recrutement des enseignants avec l'admissibilité du concours placée en troisième année de licence, outre qu'il constituerait une régression en terme de niveau de recrutement disciplinaire, il conduirait aussi à des économies substantielles, en privant les néo recrutés d'une rémunération pendant l'année de stage.

Nous voudrions souligner pour conclure que le paysage est très sombre, des projets plus inquiétants les uns que les autres s'empilent. Assurément l'avenir des jeunes, du Service Public d'éducation et de l'ensemble des Services Publics nécessitent d'autres choix !